

Editorial

Economic-mac

Après les dures réalités du budget 2004 et les coupes drastiques qui ont touché de plein fouet plusieurs secteurs sensibles de l'enseignement spécialisé vaudois, les premières esquisses du budget 2005 l'annoncent plus difficile encore : l'Etat devra « économiser », c'est-à-dire trouver ou compenser 162 millions supplémentaires.

Bon sens, sagesse et équité inspireront peut-être nos responsables politiques afin de les inciter à épargner le parapublic déjà si durement touché cette année. Il en va non seulement d'une *juste symétrie des sacrifices* (sic!), mais aussi du rôle éthique de tout état démocratique se devant, en période de crise, de protéger d'abord les plus faibles et les plus démunis de la société ; et parmi eux, les enfants et les jeunes que l'enseignement spécialisé prend en charge. Faire à nouveau des économies sur leur dos serait... difficilement qualifiable !

D'aucuns, habiles, diront qu'en augmentant les taux d'encadrement, en favorisant la pseudo intégration du plus grand nombre dans les classes officielles, en redéfinissant des standards pour l'offre en pédagogie spécialisée, en modifiant en profondeur la mission de certaines institutions... on épargne les élèves en difficulté, mieux : on rationalise frais administratifs et prises en charge et on offre une chance supplémentaire à tous ces enfants trop vite taxés de « spéciaux ».

Habilité ou opportunisme ? Froid réalisme ou hypocrisie ? Je laisse à chacun le choix de son analyse... Mais il est vrai que, aujourd'hui plus que jamais, l'argent ou plutôt le manque d'argent dicte quasiment toutes les stratégies à mener en matière de **social** et de **formation**.

C'est grave car ces deux « mamelles » de l'état ont charge de nourrir et construire la société de demain. Lentement asséchées ou, pire encore, taries, elles généreront toujours plus d'injustices et un climat social délétère.

C'est d'autant plus regrettable et injuste que les efforts d'économies consentis et la rigueur imposée aux divers services concernés par l'enseignement et la santé en général et dépendant tant du public que du privé ont permis le strict respect des budgets. On nous dit cependant que ce sont les rentrées qui se sont révélées « décevantes »; bel euphémisme pour qualifier un bon gros paquet de millions de francs aux abonnés absents !

Aux abonnés absents ou aux contribuables favorisés ? Plutôt que d'entrer dans une politisation stérile, marquons ici notre étonnement que dans un canton aussi vaste, divers et potentiellement riche que le nôtre et comptant, d'après le magazine *Bilan*, le plus de résidents millionnaires et milliardaires de tout le pays, on peine à faire rentrer de l'argent pourtant inscrit aux budgets. « *Aléas structurels doublés d'une crise conjoncturelle* » : doit-on se contenter de cela pour avaler la pilule ? Il y a décidément chez nous tout un art pour enrober les pétoles de chocolat ! Et à ceux qui nous affirment, une main sur le cœur et l'autre sur le porte-monnaie, qu'il ne faut pas toucher aux plus riches car ce serait tuer la poule aux œufs d'or, nous rétorquons que, si nous continuons à priver le social et la formation, nous risquons de favoriser l'avènement d'une meute de renards affamés... Qu'en sera-t-il alors de leur si douillet poulailler vaudois ? N'oublions jamais qu'un bienfait de ce genre reste rarement impuni !

Pour l'heure, amies et amis collègues, je vous souhaite un bon été ; puisez-y des forces, nous en aurons besoin. Je crois que, cette année encore, l'automne sera chaud !

René Blind, président

Création d'un collectif inter-associatif pour sensibiliser nos élus et la population aux conséquences des coupes budgétaires dans le social

En automne 2003, à l'annonce de coupes budgétaires dans le secteur subventionné par le conseil d'Etat de notre canton, les associations professionnelles et les associations des usagers se sont mobilisées contre ces restrictions. Nous sommes allés nombreux aux manifestations du 27 novembre et du 9 décembre 2003. Après ces manifestations, conscient que ces restrictions n'étaient qu'un avant goût de prochaines décisions politiques plus drastiques encore, un collectif inter-associatif s'est constitué.

Celui-ci s'est fixé comme but de **sensibiliser** les députés et les conseillers d'Etat du canton de Vaud ainsi que les décideurs sur le plan fédéral au démantèlement de la prévoyance sociale, de la prévention et de la prise en charge de toute personne en situation de difficulté sociale ou de handicap. Ainsi, le collectif propose-t-il :

- L'envoi d'une **lettre** décrivant les conséquences de la diminution des budgets octroyés. En sensibilisant nos représentants politiques aux réalités quotidiennes des personnes en difficulté et au caractère imprévisible et abrupt des fatalités de la vie (accidents, maladie, chômage, burn-out, ...), nous espérons qu'ils prendront les décisions concernant les budgets sociaux avec davantage de pondération.

- De faire connaître au grand public nos craintes et nos demandes de maintien de subventions. L'acquisition d'un **encart publicitaire** dans un ou plusieurs quotidiens romands est projetée. Cela nous permettra de générer un débat, de mieux faire connaître au grand public la réalité sociale des usagers et de diffuser les prises de position des différents acteurs sociaux.

- La mise sur pied de **manifestations** organisées par diverses associations. Elles auront lieu durant l'automne prochain.

Pour couvrir les frais de cette action, le collectif propose à chacun, individuellement ou en groupe, de

verser une somme de CHF 25.- ou plus
(CCP de l'AVTES : 10-27184-6 ou CCP de l'AVMES : 10-12438-3)
en notant (en haut à droite du bulletin) souscription pour le collectif.

L'argent récolté sera utilisé pour payer une page publicitaire dans un ou plusieurs quotidiens romands (si la somme glanée se révèle suffisante) et pour couvrir les frais administratifs de cette action.

Le Comité AVMES soutient cette action et vous invite à verser une somme selon vos possibilités. Le nombre de membres de soutien permettra de concrétiser ce projet de sensibilisation aux conséquences des restrictions budgétaires des départements de la formation et de l'aide sociale.

Vous trouverez d'avantage d'information sur le site de l'AVTES (www.avtes.ch/collectif).

Lucia Polli

NB : Mme Anne-Catherine Lyon a invité les comités de trois associations du secteur parapublic (AVMES, AVTES, ARMASP) pour leur communiquer promptement et clairement les décisions politiques concernant le budget 2005. Ce dernier ne sera pas modifié par rapport à 2004. Cependant, la formation et le social auront le même montant budgétaire mais attribué à plus de personnes (par exemple, l'école aura le même budget en 2005 qu'en 2004 mais celui-ci concernera plus d'élèves !!!) Donc, nos élus ont été partiellement sensibles à nos réactions.

SOYONS STANDARD, PLEASE !

« Standards pour l'offre en pédagogie spécialisée », œuvre collective, édition SZH/CSPS.

A termes peu clairs, démarche plus clairvoyante ! Il s'agit des standards nationaux pour la prise en charge d'élèves en difficultés et ayant besoin d'une formation spécialisée.

Depuis quelque temps, on nous parle d'économies. Avec les économies, des projets de réformes et des votations. En automne, nous sommes appelés aux urnes pour voter sur la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre cantons et Confédération (RTP).

Le projet soumis en votation fédérale vise à financer différemment les prestations de l'enseignement spécialisé. C'est-à-dire de passer d'un financement assuré à 60% par l'AI à un financement géré par les cantons et les communes. Et, au passage de la nouvelle organisation, le but est de faire des économies.

Actuellement, la Loi sur l'assurance invalidité permet une égalité de traitement pour tous les assurés de la Confédération. Par la suite, puisque l'organisation des prestations dans les 26 cantons est différente, nous pouvons craindre l'augmentation de disparités (déjà existantes) entre les cantons. De ce fait, une gestion fluctuante, inégale en fonction des possibilités financières de chaque canton pour la formation des élèves en difficulté est à craindre.

C'est ainsi que, afin de palier au mieux à ces craintes, un groupe de travail fédéral s'est constitué pour établir des standards de base pour l'enseignement spécialisé. Ces standards visent à l'établissement et/ou au maintien d'un minimum de prestations de qualité sur tout le territoire suisse pour les enfants et les adolescents en difficulté. Chaque canton pourrait alors s'en référer (le texte n'aura pas force de loi).

Une première étape du projet a abouti, une brochure ayant été éditée. Responsable pour le Canton de Vaud et co-auteur, M. Philippe Nendaz du SESAF a invité le comité de l'AVMES à se prononcer sur les textes de la brochure.

Après lecture du document, nous trouvons la démarche intéressante et innovatrice. L'intégration des enfants handicapés dans l'école officielle est clairement soutenue et les économies qui pourraient être faites semblent théoriquement réduites. Les prestations aux élèves, pour autant que les cantons se réfèrent à ces standards, ne sont pas négligées. Un langage commun national pourrait être développé, ce que nous estimons aussi positif. En outre, la démarche vise à accorder toutes les chances à tous les enfants en tant qu'élèves et non plus en tant qu'assurés (comme c'est le cas actuellement avec la LAI) : c'est un pas vers l'égalité des jeunes en âge scolaire.

Néanmoins, nous estimons que quelques points méritent d'être davantage développés dans la deuxième étape de l'élaboration de ces standards. Il nous semble que les questions liées à la collaboration entre les différents partenaires de l'école ne sont pas traitées. En effet, nous ne pouvons pas savoir qui établit le projet pédagogique individualisé et qui collabore à ce projet. Les enseignants spécialisés y auront-ils une place? Quant aux familles, elles ne sont pas clairement nommées en tant que partenaires du projet : la collaboration paraît donc mal définie en l'état.

Au niveau de l'évaluation des mesures mises en œuvre, elles sont nommées mais pas précisées. L'accent est mis sur la quantité de besoins de l'élève selon son handicap alors qu'il s'agit de la qualité de prestation à évaluer pour satisfaire les usagers de l'école. En outre, le système actuel repose sur des établissements qui permettent de fonctionner en tant que centre de ressources et de formation spécifiques à des problématiques bien définies (surdité, troubles du langage, du comportement et sensoriels, par exemple). Ces prestataires ne doivent pas être écartés. Nous souhaitons que des mesures de formation et de soutien soient maintenues, d'autres mises sur pied afin de permettre aux enseignants d'accomplir leur travail dans les meilleures conditions possibles. La formation des enseignants spécialisés reste un point central pour offrir à l'école des prestations de qualité.

Une autre critique énoncée lors de cette première étape sur la définition des standards en pédagogie spécialisée se situe au niveau de l'absence de prévention pour les enfants en âge préscolaire et ceux des classes spécialisées mais ne relevant pas de l'assurance invalidité. Ces enfants sont aujourd'hui à la charge des cantons mais nous craignons que, si la réforme passe, ces derniers les délaissent au profit de ceux qui, aujourd'hui, bénéficient des prestations AI.

Suite en page 4

En conclusion, nous sommes satisfaits de la démarche de consultation offerte par le SESAF et nous voyons d'un bon œil l'organisation des directives ultérieures visant à maintenir une qualité dans l'enseignement spécialisé. Nous attendons donc, avec intérêt, l'étape suivante.

Lucia Polli

Adresse de commande de la brochure : SZH/CSPS Centre suisse de pédagogie spécialisée, 6000 Lucerne

* * * * *

Palmarès

**L'AVMES 4^{ème} association de la SPV...
... et la plus importante des petites sections par le nombre de ses adhérents !**

C'est autant grâce au sens aigu de la solidarité et de la participation des enseignants spécialisés vaudois que par la volonté de son Assemblée générale de novembre 2003, qui a accepté à l'unanimité que tout membre de l'AVMES devra désormais obligatoirement faire partie de la SPV, que

notre association compte, à ce jour, 218 adhérents SPV/AVMES.

Le comité remercie tous les collègues qui ont fait la promotion de l'AVMES auprès des indécis et exprime sa reconnaissance à ces derniers qui font aujourd'hui partie de notre syndicat.

Sur les 77 membres inscrits uniquement à l'AVMES au 31 décembre 2003, seuls 5 ont refusé de passer de CHF 50 à 200.- de cotisation annuelle 2004 pour être mieux et plus efficacement défendus. De plus, **14 collègues se sont inscrits pour la 1^{ère} fois !** Des chiffres réjouissants pour l'avenir - plus que jamais à défendre - de notre profession et gratifiants pour un comité qui ne compte pas sa peine pour le bien de nos élèves et de nos conditions de travail.

Ne nous endormons cependant pas sur nos lauriers. **Deux bonnes centaines de collègues au moins restent encore à convaincre.** Deux bonnes centaines de collègues dont certains pensent encore économiser une cotisation syndicale alors que leur institution se voit contrainte de ponctionner CHF 150.- par an sur leur salaire pour leur contribution de soumission obligatoire à la Convention collective de travail (CCT AVOP/AVMES) parce qu'ils ne font pas encore partie de la SPV/AVMES !

Continuez, collègues adhérents, à faire du prosélytisme pour votre association, elle en vaut largement la peine !

Le Comité

* * * * *

Coordonnées du secrétariat SPV/AVMES, CCES et SPV

AVMES

Durrer Bernard
Ch. de Clos Ancel
1405 Pomy

Tél 024/420 17 21
Fax 024/425 51 69

Permanence téléphonique :
Lundi 8 - 12 h ou répondeur
Mardi 8 - 12 h ou répondeur
Courriel avmessecretariat@greenmail.ch
ccessecretariat@greenmail.ch

SPV

Haller Jean-Marc
Ch. des Allinges 2
1006 Lausanne

Tél 021/617 65 59
Fax 021/617 96 30

spvaud@bluewin.ch

SPV/AVMES : des acquis concrets

A côté des **3 jours de vacances supplémentaires à Pâques** obtenus de haute lutte en mars pour nos élèves - et pour nous aussi : (y a pas de honte...!) - nous avons un plaisir particulier à signaler que l'ensemble des articles de la CCT AVOP-AVMES adaptés d'après la nouvelle Loi sur le personnel de l'Etat (LPers) sont entrés en vigueur au 1^{er} juillet 2004!

Il n'aura pas fallu moins de 26 séances de la Commission quadripartite (AVOP-AVTES-AVMES-ARMASP) et 13 séances de notre Commission paritaire professionnelle (CCP AVOP-AVMES) pour formaliser et finaliser dans notre Convention collective de travail (CCT) divers aspects avantageux de la LPers.

Décidément, rien n'est vraiment simple et rapide avec certain partenaire un peu trop « procédurier »...

Dans notre prochain AVMES/INFO No 13, nous aurons l'occasion d'aborder en détail les diverses améliorations concrètes apportées à nos conditions de travail. Pour l'heure, signalons cependant deux nouveaux acquis d'importance :

-la possibilité pour l'enseignant(e) spécialisé(e) d'être remplacé(e) afin d'effectuer **un stage de une à deux semaines** dans une autre classe où que ce soit*,

-**des décharges horaires** substantielles **en fin de carrière** (21,42% du temps de présence aux enfants) à répartir en principe sur les 3 dernières années qui précèdent la retraite**.

**Selon les disponibilités financières d'un fonds géré paritairement par l'AVMES et l'AVOP*

*** Les collègues concernés et/ou intéressés peuvent se renseigner auprès de leur direction ou du secrétariat AVMES.*

Nouveaux articles de la CCT AVOP-AVTES-AVMES-ARMASP

Le 1er janvier 2004, sont entrés en vigueur de nouveaux articles ou des modifications d'articles faisant suite à des améliorations des conditions de travail en compensation du nouveau montant des annuités du barème des salaires de l'Etat (voir AVMES Info no 11, février 2004)

Le 1er juillet 2004, de nouveaux articles ou des modifications d'articles sont entrés en vigueur. Ils ont été acceptés par vote par les différentes associations mentionnées dans le titre. En résumé, voici une liste des articles :

- Pour tout le personnel :
une baisse du taux de participation aux primes d'assurance.
- Pour le personnel non conventionné :
un horaire hebdomadaire de 41h30 au lieu de 42h30, une 5ème semaine de vacances entre 20 et 50 ans, une compensation pour le travail de nuit.
- Pour les éducateurs spécialisés :
un congé sabbatique, une 9ème semaine de vacances dès 50 ans.
- Pour les enseignants spécialisés :
une décharge horaire en fin de carrière, 3 jours de moins de travail en présence des enfants (vacances de Pâques), une possibilité de stages de perfectionnement.
- Pour les maîtres socio-professionnels :
un horaire annuel de 1950 heures, une semaine de vacances supplémentaire.

Dès juillet 2005, les textes des nouveaux articles sont disponibles auprès de vos directions ou sur le site de l'AVOP (www.avop.ch).

Le comité

Classes hétérogènes et classes homogènes

L'appellation classe hétérogène est en soi un pléonasme. Au vu de la richesse de chaque individu, il ne s'en trouve jamais deux identiques.

J'utiliserai donc l'appellation classe homogène au sens où il est entendu dans l'école officielle : les élèves ont le même âge, dans une fourchette de 12 mois. Ils se développent sur les plans cognitif et social à peu près au même rythme. L'enseignant peut compter sur des acquis de base semblables chez tous les élèves. Son enseignement s'appuie sur ces derniers... Cela reste théorique. En pratique, quel que soit le souhait de créer des classes homogènes, il y a toujours un élève (ou plusieurs) qui ne "suit" pas comme les autres, qui n'est pas vraiment à sa place, qui, disons-le, dérange. Il nous force à nous poser des questions. Alors que notre travail pourrait être si simple, préparer une leçon super, pour tout le monde, nous nous retrouvons face à un imprévu, une question nouvelle et il est impossible de balayer la différence, la diversité, la multiplicité, la variété, la richesse... Ces expressions de la vie affirment ce qui est, sont incontournables, font émerger des surprises. La vie ne se laisse pas mettre en boîte, ou en méthodologie, la vie échappe aux prévisions, la vie questionne, bouscule, requestionne (remise en questions), s'échappe, se moque et revient. L'homogénéité n'est pas dans ses plans. Pourquoi des enfants différents ? Pourquoi n'ont-ils pas tous une scolarité facile, le plaisir d'apprendre, la curiosité, la réussite accessible ?

Quand nous aurons répondu à cette première question de manière satisfaisante, acceptable par tous, ceux qui ont réussi et ceux qui échoué, nous pouvons nous demander comment construire l'école au mieux.

Description d'une tentative d'y répondre à l'Ecole de Pré-d'Emoz, Fondation de Verdeil, Aigle dans laquelle je travaille.

L'école accueille des enfants et des adolescents de 4 à 16-17 ans. L'orientation pédagogique est définie par une approche globale de l'enfant.

Dans une atmosphère de travail saine, dynamique, parfois explosive parce que riche, l'équipe a défini son projet pédagogique pour les quatre classes. A l'intérieur de ce projet nous avons choisi de réunir les élèves dans les différentes classes en fonction de leur âge et non pas de leurs compétences. Nous estimons que l'enfant doit pouvoir se reconnaître dans un groupe de manière inconditionnelle. La place de l'élève n'est pas dépendante de la réussite de celui-ci dans telle et telle branche. Le groupe d'appartenance est dès lors défini en fonction de l'âge et de l'année scolaire officielle.

Cette option que nous défendons nous pose quand même des questions et des recherches difficiles. La gestion d'une classe hétérogène est délicate : prendre en compte la complexité, reconnaître les compétences de tous dans tous les domaines, valoriser et exploiter les différences, lâcher prise, être ouvert à la découverte, ne pas tout savoir, ne pas tout prévoir. Cela demande pas mal de souplesse, de capacité à accepter des rythmes un peu anarchiques. Cela demande de savoir ce que nous faisons, où nous en sommes, d'avoir un fil conducteur clair.

Puisque cela ne paraît pas si simple, puisque nous nous épuisons parfois à la recherche de solutions difficiles... Pour quoi, qu'est-ce qui nous pousse à continuer ? Je crois que ce sont quelques moments... de grâce (?), moments hors du commun... spontanés, touchants, constructifs, authentiques. Des moments qui permettent d'accepter les difficultés.

Je vais essayer d'illustrer cette idée par des exemples. Leur point commun est d'être imprévisibles : il est nécessaire aussi d'accepter de laisser tomber les activités prévues :

Un matin, dans un moment de stress, Sylvain* propose une activité à faire avec Jérôme (Jérôme a de la difficulté à rester seul, sans adulte et crie quand il est angoissé). Cette proposition tombe à pic car Christine est en train de "monter les tours", je n'ai pas terminé le travail entrepris avec Céline, Charles et Jean. Christian et Julie ont terminé très rapidement ce qui était prévu.

Je lâche prise, même si l'activité de Sylvain ne poursuit pas les objectifs que j'avais prévus, même s'il devrait plutôt préparer ses devoirs pour le lendemain. Sylvain a choisi son livre préféré et s'assied à côté de Jérôme et lit l'histoire. Christine se joint à ce petit groupe et se calme... Magie de l'instant...

Suite en page 7

Les bénéfices de telles situations se situent au niveau des buts et finalités de l'école : développement de l'autonomie, développement de la capacité de prendre des initiatives, construction de l'identité, développement des capacités d'intégration. Quant aux objectifs prévus pour la semaine, ils auront servi de prétexte et seront repris à un autre moment.

Serge est un garçon provocateur, cherchant souvent les limites et les réactions fortes (peur, agacement, colère...). Sur la route, il a mis longtemps à accepter de marcher sur le trottoir, et à accepter les règles. Cette année, c'est lui qui marche à côté de Jérôme, enfant atteint d'autisme qui a besoin d'être très surveillé par l'adulte. C'est Serge qui marche avec lui et l'empêche de marcher sur la route.

Dans la classe de Jérôme, les camarades qui ont des compétences plus élevées que lui au niveau scolaire et au niveau relationnel s'intéressent à lui, observent son travail, se réjouissent de ses progrès, des changements qu'il identifie...

Les enfants qui ont moins de compétences bénéficient des explications, des attentions et de l'intérêt des autres camarades. Pour ces autres, c'est une valorisation "naturelle", spontanée de leurs qualités.

Les élèves qui ont plus de compétences apprennent la tolérance et la recherche de compréhension. Ils apprennent à accepter la différence et à y trouver des avantages. Pour les autres, c'est le droit d'être ce qu'on est avec ses pairs.

Mireille Bocksberger

*Les prénoms sont fictifs

* * * * *

Durée de travail en présence des enfants des enseignants des institutions **(Dossier de la diminution dite de la Fourchette horaire)**

Quelques informations au sujet de ce dossier :

Le sondage auquel vous avez participé est entre les mains de la Commission paritaire professionnelle AVOP-AVMES. Le sondage a été un des éléments de réflexion que le groupe de travail de la CPP a utilisé pour établir son rapport final.

En résumé, il est reconnu dans l'enseignement spécialisé qu'

- L'*attractivité* de la profession est à mieux valoriser
- Le nombre d'heures de présences aux enfants est à diminuer pour les enseignants
- Le temps d'enseignement dans le temps de présence aux enfants doit être précisé
- L'adaptation des programmes selon le type des enfants alourdit le travail
- Un certain type d'enfants implique des prestations exceptionnelles et diverses
- Le nombre d'élèves par classe permet d'alléger le travail
- Le temps consacré aux colloques et aux concertations est lourd
- Le statut est défavorable pour l'enseignant spécialisé du privé par rapport à celui du public.

A ce jour, le dossier est encore à l'étude au sein de la commission paritaire car sous de nombreux aspects, celui-ci demande des compléments d'information. Par exemple, les critères de comparaison entre les conditions de travail des enseignants du privé par rapport à ceux du public doivent être affinés.

L'AVMES s'est engagée fermement dans le dossier *Fourchette horaire* pour que des décisions, sur la base d'une concertation paritaire avec l'AVOP, soient prises dans le courant de l'automne 2004.

Le comité

Compte-rendu de l'AG extraordinaire du 18 février 2004

Etat de la question "Privé/Public"

Malgré mon souci de transmettre fidèlement le contenu de cette AG extraordinaire, certains propos sont déjà, inévitablement, un peu le reflet de mes perceptions et analyses. Ces lignes n'engagent donc que moi.

L'AG extraordinaire a été décidée lors de l'AG ordinaire du 10 décembre, afin de disposer de suffisamment de temps pour examiner les différentes questions de manière approfondie. Les membres présents se sont engagés à ce moment-là à revenir en février et à convaincre quelques collègues de les accompagner.

J'ai répertorié les points abordés pendant l'assemblée et les ai classés, dans un tableau*, en fonction de l'aspect positif ou négatif évoqué. J'ai séparé ce qui avait été mentionné pour le privé ou pour le public. Ce tableau est une classification arbitraire dont le but n'est que de présenter quelque chose de lisible à l'écrit. Etre d'accord ou non avec ces appréciations n'est pas important. L'entier du tableau peut différer pour chaque personne, mais il permet d'avoir une vue d'ensemble des points abordés.

Des lignes générales se sont clairement dégagées :

- Pour ce qui est **des statuts et des conditions de travail**, l'assemblée s'est prononcée majoritairement pour une *fonctionnarisation* de nos statuts.

- Pour ce qui est de **notre métier**, de notre identité d'enseignant spécialisé, notre sentiment d'appartenance à une institution et à une corporation, l'assemblée s'est montrée plus craintive. Une partie des membres ne souhaite pas travailler comme fonctionnaire et craint de perdre les avantages suivants :

- Une identité, un sentiment d'appartenance, un aspect affectif positif
- Le sens du travail en équipe, l'habitude de coopérer avec les différents membres de l'école
- Le partage des responsabilités, la prise de décision commune
- Le regard différencié sur les élèves
- La mise en valeur des compétences de chacun (élèves, bien sûr et enseignants)
- Le suivi de la formation des élèves, le soutien dans la recherche pré-professionnelle ou professionnelle
- La liberté pédagogique, surtout en ce qui concerne les programmes
- L'évaluation systématique
- Les adaptations rapides aux problèmes soulevés
- Le partenariat et la collaboration avec les parents

Ces savoir-faire, ces compétences sont en effet liés à notre métier. Nos élèves nous l'ont appris, comme le soulignait un membre de l'assemblée. Ils nous mettent en échec tant que nous n'avons pas compris **qui** ils sont. Ils ne font pas de concession, si les propositions ne sont pas adaptées à leurs possibilités, à leurs besoins supposés ou à leur intérêt, ils ne les regarderont même pas. C'est l'enseignant qui doit s'adapter à ses élèves et non pas les élèves qui doivent s'adapter à leur école. Nous devons travailler pour eux, mettre en place des situations d'apprentissage alléchantes. Nous devons proposer des situations, des contextes d'apprentissage favorables pour leur permettre de dépasser leurs difficultés, leurs blocages et leurs peurs.

Ces savoir-faire, ces compétences qui font la qualité de notre enseignement, ne pouvons-nous les partager avec nos collègues des classes "normales" ? Au lieu de craindre de perdre des avantages de notre profession, nous pouvons souhaiter que tous les élèves du canton en profitent.

L'axe de développement actuel tend à aller dans le sens de ce qui se fait dans les institutions : travail différencié, travail en équipe, évaluation formative. Il n'y aurait donc pas à craindre de se faire dévorer par l'état.

Mireille Bocksberger

* Le tableau est disponible, sur demande, au secrétariat de l'AVMES